

Faire vivre la laïcité à l'École.



Constamment citée comme un pilier de l'école républicaine, la laïcité, à la fois valeur morale et principe juridique, s'inscrit dans une histoire nationale singulière. Fondée sur un triptyque associant la liberté de conscience (c'est à dire la liberté de croire, de ne pas croire, de ne plus croire, de changer de croyance, dans le respect de l'ordre public établi – article 10 de la DDHC de 1789), la séparation des Eglises et de l'Etat qui pose l'obligation de neutralité de l'Etat (loi du 9 décembre 1905) et la promotion de la citoyenneté, concours de l'idéal républicain.

C'est bien la neutralité de l'Etat, portée par la loi de 1905, qui garantit la liberté de tous les citoyens mais peut aussi entraver son expression dès qu'elle s'applique à l'école. C'est dans la posture que le professeur pourra à la fois garantir cette liberté et s'interdire tout

prosélytisme. Référée aux pratiques professionnelles enseignantes, la posture s'apprécie dans une juste distance dans l'acte pédagogique et le discours professoral, avec une bonne appréciation de la situation d'enseignement.

C'est à cette analyse que nous convie la revue de l'INSPE de Nantes, Ressources n°23, mars 2021, consacrée aux postures enseignantes et à la laïcité scolaire. Une lecture passionnante, indispensable pour les conseillers principaux d'éducation et les professeurs documentalistes afin de se doter des repères scientifiques et faire le choix d'aucun évitement dans la transmission des savoirs, des pratiques enseignantes et des échanges avec les élèves et leur famille.

Franck PICAUD
IA-IPR EVS